



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

# La lettre d'infos RH



**RAPPEL :**  
Les élections  
professionnelles

Les élections au  
comité technique  
paritaire (CTP)

[www.ac-noumea.nc/spip.php?article6824](http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article6824)

Votez du  
DU 15 MAI  
AU 30 MAI  
2024



ACCÈS LISTE

Les élections des  
commissions  
administratives paritaires  
(CAP)

[drhfpnc.gouv.nc](http://drhfpnc.gouv.nc)

Votez du  
DU 6 MAI  
AU 14 JUIN  
2024



ACCÈS LISTE



## À LA UNE : Une nouvelle organisation du pôle Ressources humaines

### La nouvelle organisation du pôle RH du vice-rectorat

#### 2 objectifs :

- Rendre le pôle plus lisible avec un **gestionnaire unique** pour les questions de gestion et de rémunération
- Développer un **accompagnement** bienveillant, individualisé et différencié

#### Adjointe à la secrétaire générale - DRH

**DPE - Division des personnels  
enseignants**  
ce.dpe@ac-noumea.nc

Service de la formation continue  
sfc@ac-noumea.nc

**DPAE - Division des personnels de  
l'administration** (administratifs,  
techniques, ouvriers, de surveillance,  
sociaux et de santé)  
**et de l'encadrement**  
ce.dpae@ac-noumea.nc

Mission d'accompagnement des  
personnels  
ce.medecinedeprevention@ac-noumea.nc  
rhdeproximite@ac-noumea.nc

Mission de la coordination paye  
paye@ac-noumea.nc



### Où trouver le nom et les coordonnées de mon gestionnaire ?

sur le site internet du vice-rectorat à l'adresse  
[www.ac-noumea.nc/spip.php?article208](http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article208)

ou en scannant le QR code ci-contre



Scannez le QRcode  
avec l'appareil photo  
de votre téléphone



## ZOOM SUR : La retraite progressive



FONCTION PUBLIQUE  
D'ÉTAT

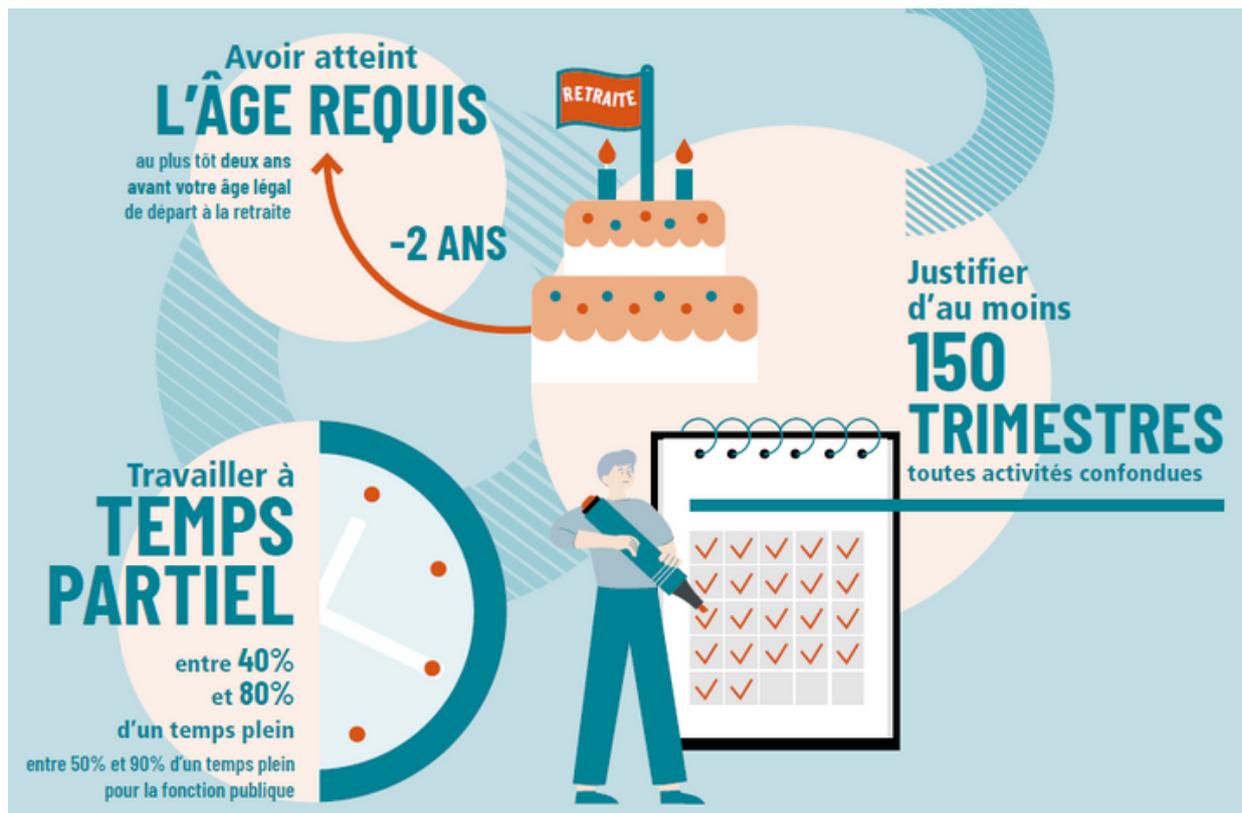
La retraite progressive permet au **fonctionnaire de l'État** de :

- percevoir une **partie de sa retraite**
- réduire son activité **tout en continuant à cotiser**

Le montant de la retraite définitive est recalculé en tenant compte de l'ensemble des cotisations.

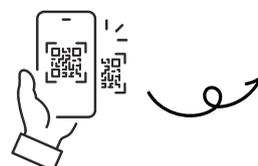


### Qui est éligible à la retraite progressive?



### Où trouver plus d'information ?

sur le site internet du vice-rectorat :  
[www.ac-noumea.nc/spip.php?article7109](http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article7109)





## ZOOM SUR : De nouvelles mesures en lien avec la situation personnelle et familiale



### Qui est éligible à ces dispositions ?

Les agents fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et les agents contractuels de droit public de la Nouvelle-Calédonie



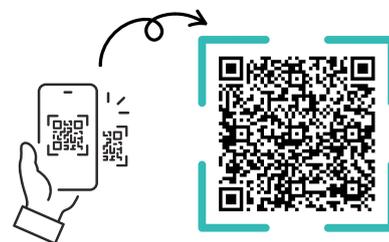
### Quelles mesures ?

- la création d'un congé de paternité et de la notion de second parent
- l'extension du congé d'adoption au second parent
- l'assouplissement et le fractionnement du congé de maternité
- l'allongement du congé pour le décès d'un enfant
- la création d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour les personnes victimes de violences intrafamiliales



### Où trouver plus d'information ?

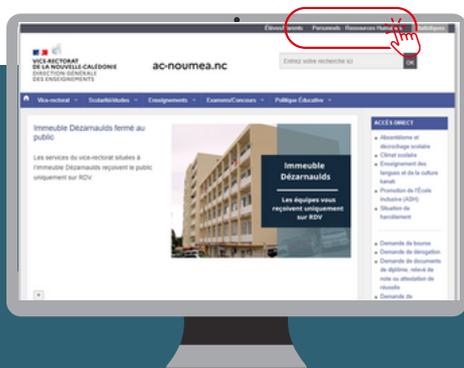
sur le [site internet de la DRHPFNC](#) (direction des Ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie)



## BRÈVE RH : Déplacements de la RH de proximité



Le conseiller RH de proximité se déplace dans les établissements. Consultez les prochaines dates des déplacements et prenez RDV. [www.ac-noumea.nc/spip.php?article6564](http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article6564)



Suivez toutes les informations RH du vice-rectorat sur l'espace "PERSONNELS- RH"  
<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique29>

